

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES

Point 2.3 du conseil d'administration du Crous de Paris du mardi 17 décembre 2024

Références réglementaires

Conformément à l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, modifié par le décret n°2021-1221 du 23 septembre 2021, relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP), l'agent comptable est chargé du recouvrement des titres de recettes émis par l'ordonnateur et procède aux poursuites.

L'article 193 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, modifié par le décret n°2018-803 du 24 septembre 2018 précise que les créances peuvent faire l'objet d'une admission en non-valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables. Dans la limite d'un seuil fixé par l'organe délibérant, celui-ci peut déléguer à l'ordonnateur son pouvoir de décision.

Le seuil au-dessus duquel le conseil d'administration du Crous de Paris est appelé à délibérer a été fixé, en juillet 2021 à 1 200 €.

Documents annexes

- Propositions d'admissions ne non-valeur - Conseil d'administration du mardi 17 décembre 2024

Objet de la délibération

La demande d'admission en non-valeur est proposée par l'agent comptable au directeur général du Crous.

Les propositions sont ensuite présentées aux membres du Conseil d'Administration du Crous pour approbation. Elles s'inscrivent dans le cadre du plan d'actions d'apurement des créances hébergement et résultent d'un recollement entre les bases de données H3/ORION.

L'annexe 1 présentée ci-jointe présente les créances d'hébergement pour lesquelles les procédures de recouvrement réalisées conformément à la politique de recouvrement présentée au Conseil d'administration du Crous de Paris en sa séance du 6 juillet 2021, n'ont pu aboutir pour un montant de 310 067.24€, soit 85 dossiers.

Pour information des membres du Conseil d'administration, il est à noter que des propositions d'admissions en non-valeur d'un montant unitaire inférieur à 1 200€ ont été présentées au directeur général du Crous de Paris pour un montant total de 46 665.64 €, soit 134 dossiers au titre de l'hébergement.



PROPOSITIONS ANV 2024
Conseil d'Administration du 17 décembre 2024

N° de dossier	RESIDENCE	UG	DATE DE DEPART	MONTANT ANV	OBSERVATIONS
1	GOUTTE D'OR	UG ORNANO	16/05/2019	12 795,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
2	BONAPARTE	UG MAZET	04/10/2019	11 816,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
3	ORNANO	UG ORNANO	28/02/2017	9 264,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
4	AUBERVILLIERS	UG ORNANO	29/03/2019	8 201,45	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
5	AUBERVILLIERS	UG ORNANO	23/10/2019	7 866,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
6	LAGHOUAT	UG ORNANO	05/04/2019	7 808,87	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
7	PAJOL 2	UG ORNANO	31/05/2018	7 791,30	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
8	VAUGIRARD	UG MAZET	31/08/2018	7 514,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
9	ORNANO	UG ORNANO	28/02/2017	7 387,25	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
10	AMIRAL MOUCHEZ	UG DAVIEL	12/07/2019	7 301,60	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
11	PHILIPPE DE GIRARD 2	UG FOREST CAVALOTTI	14/12/2018	7 037,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
12	MYRHA 2	UG ORNANO	28/04/2017	6 623,34	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
13	AVIA	UG MAZET	13/11/2019	6 358,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
14	FRANCIS DE CROISSET	UG FRANCIS DE CROISSET	31/03/2016	6 208,30	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
15	VAUGIRARD	UG MAZET	20/09/2019	5 818,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
16	AUBERVILLIERS	UG ORNANO	03/07/2019	5 501,50	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
17	BERCY	UG CITEAUX	24/10/2019	5 454,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
18	PAJOL 2	UG ORNANO	30/06/2017	5 420,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
19	SAINT-JACQUES	UG SARRAILH	30/06/2017	5 320,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
20	VAUGIRARD	UG MAZET	08/10/2019	5 100,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
21	ORNANO	UG ORNANO	14/09/2018	4 900,72	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
22	AUBERVILLIERS	UG ORNANO	30/11/2017	4 756,50	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
23	BASTILLE	UG CITEAUX	26/11/2018	4 697,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
24	GRANDS MOULINS	UG PITIE	31/08/2016	4 525,56	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
25	PAJOL 2	UG ORNANO	31/01/2017	4 495,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
26	ORNANO	UG ORNANO	31/08/2017	4 361,60	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
27	FRANCIS DE CROISSET	UG FRANCIS DE CROISSET	31/08/2018	4 038,50	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
28	LAGHOUAT	UG ORNANO	15/05/2019	3 829,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
29	CITEAUX	UG CITEAUX	19/10/2018	3 787,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
30	PAJOL	UG ORNANO	13/05/2019	3 742,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
31	JOURDAN	UG DAVIEL	31/08/2019	3 670,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
32	AUBERVILLIERS	UG ORNANO	29/06/2017	3 660,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
33	GOUTTE D'OR	UG ORNANO	05/10/2018	3 580,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
34	BASTILLE	UG CITEAUX	31/03/2017	3 538,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
35	FRANCIS DE CROISSET	UG FRANCIS DE CROISSET	31/08/2018	3 474,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
36	FRANCIS DE CROISSET	UG FRANCIS DE CROISSET	03/01/2017	3 434,22	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
37	FRANCIS DE CROISSET	UG FRANCIS DE CROISSET	24/01/2016	3 423,26	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
38	FRANCIS DE CROISSET	UG FRANCIS DE CROISSET	20/05/2019	3 261,43	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
39	MAZET	UG MAZET	29/02/2016	3 252,45	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
40	CLAUDE LALET	UG PITIE	31/08/2016	3 228,10	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
41	FRANCIS DE CROISSET	UG FRANCIS DE CROISSET	09/07/2019	3 154,43	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
42	NICOLE REINE LEPAUTE	UG PITIE	15/09/2016	3 090,54	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
43	DAREAU	UG DAVIEL	01/02/2016	2 955,92	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
44	BESSIERES	UG FRANCIS DE CROISSET	09/01/2018	2 895,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
45	JOURDAN	UG DAVIEL	31/08/2019	2 833,05	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
46	ASSAS	UG CONCORDIA HOTELLERIE	22/09/2019	2 600,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
47	BASTILLE	UG CITEAUX	07/10/2016	2 523,62	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
48	PITIE	UG PITIE	31/07/2016	2 361,93	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
49	DAVIEL	UG DAVIEL	19/08/2019	2 280,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
50	AUBERVILLIERS	UG ORNANO	12/10/2018	2 268,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
51	PAJOL 2	UG ORNANO	31/01/2017	2 215,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
52	FRANCIS DE CROISSET	UG FRANCIS DE CROISSET	31/08/2016	2 214,10	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
53	PAJOL 2	UG ORNANO	28/02/2015	2 211,26	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
54	LES CARMES	UG CONCORDIA HOTELLERIE	02/06/2017	2 149,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
55	PITIE	UG PITIE	30/06/2017	2 145,06	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
56	JOURDAN	UG DAVIEL	30/06/2019	2 137,50	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
57	AVIA	UG MAZET	31/01/2016	2 095,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
58	AUBERVILLIERS	UG ORNANO	31/08/2016	2 025,24	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
59	JEAN SARRAILH	UG SARRAILH	31/07/2016	1 929,37	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
60	VAUGIRARD	UG MAZET	26/08/2019	1 850,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases



PROPOSITIONS ANV 2024
Conseil d'Administration du 17 décembre 2024

N° de dossier	RESIDENCE	UG	DATE DE DEPART	MONTANT ANV	OBSERVATIONS
61	FRANCIS DE CROISSET	UG FRANCIS DE CROISSET	12/08/2017	1 830,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
62	DAVIEL	UG DAVIEL	30/11/2018	1 823,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
63	FRANCIS DE CROISSET	UG FRANCIS DE CROISSET	01/08/2016	1 817,94	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
64	SAINT-JACQUES	UG SARRAILH	30/06/2016	1 795,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
65	PAJOL	UG ORNANO	11/01/2019	1 789,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
66	FRANCIS DE CROISSET	UG FRANCIS DE CROISSET	21/01/2019	1 725,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
67	CLAUDE LALET	UG PITIE	31/08/2018	1 724,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
68	POISSONNIERS	UG FOREST CAVALOTTI	31/08/2019	1 635,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
69	FRANCIS DE CROISSET	UG FRANCIS DE CROISSET	28/02/2017	1 562,11	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
70	DOMREMY	UG PITIE	31/08/2017	1 546,30	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
71	JEAN SARRAILH	UG SARRAILH	31/08/2016	1 538,48	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
72	PAJOL 2	UG ORNANO	31/01/2016	1 529,50	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
73	SAINT-JACQUES	UG SARRAILH	31/12/2017	1 508,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
74	SAINT-JACQUES	UG SARRAILH	31/01/2019	1 485,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
75	DAVIEL	UG DAVIEL	27/06/2016	1 480,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
76	AUBERVILLIERS	UG ORNANO	31/07/2016	1 464,42	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
77	FRANCIS DE CROISSET	UG FRANCIS DE CROISSET	11/11/2019	1 460,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
78	ORNANO	UG ORNANO	15/06/2017	1 384,80	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
79	PAJOL 2	UG ORNANO	31/08/2016	1 315,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
80	AUBERVILLIERS	UG ORNANO	08/02/2018	1 304,50	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
81	ASSAS	UG CONCORDIA HOTELLERIE	08/12/2019	1 300,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
82	AVIA	UG MAZET	30/08/2019	1 250,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
83	PAJOL 2	UG ORNANO	29/11/2018	1 223,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
84	FRANCIS DE CROISSET	UG FRANCIS DE CROISSET	28/04/2017	1 203,22	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
85	JUSSIEU	UG CONCORDIA HOTELLERIE	31/12/2019	1 200,00	Plan d'apurement des créances d'hébergement : apurement des bases
TOTAL :				310 067,24 €	

Fait à Paris, le 17 décembre 2024

L'Agent Comptable

Le Directeur Général

Didier JESTIN

Thierry BEGUE